

LE PEUPLE



DE LYON
du Rhône et de la Loire

JOURNAL SOCIALISTE DE DÉFENSE OUVRIÈRE

ABONNEMENTS

Loire, Rhône et départements limitrophes..... 5 fr. 50
Autres départements..... 7 fr. 50
Edition Hebdomadaire : 6 francs par an.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois; ils se paient d'avance.
Adressez toutes les correspondances à M. le Directeur du "PEUPLE".

N° 32. — Dimanche 27 Juillet 1902

10 centimes — EDITION HEBDOMADAIRE — 10 centimes

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET VENTE.
LYON. — 7, Rue des Quatre-Chapeaux. — (Bureaux à Saint-Etienne : 2, rue de Lodi, (Café Argand))

ANNONCES

Les Annonces sont reçues aux bureaux du Journal.
A l'Agence Victor FOURNIER, et dans toutes ses succursales.
A PARIS : A l'Agence HAVAS, 5, place de la Bourse.
On traite à forfait pour les Annonces importantes.
Toutes les insertions ayant un caractère anti-socialiste sont refusées.
— Adressez toutes les correspondances à M. le Directeur du "PEUPLE".

Lettre de André Alexandre à son frère le Général André Ministre de la guerre LES REVENDICATIONS DES EMPLOYÉS DE COMMERCE

Mon Carnet

La comédie anticléricale. — Encore un sauvetage (!) de la République bourgeoise. — Le vrai anticléricalisme.

Lyon, 25 Juillet.

Il s'agit une fois de plus de sauver la République que mettent en péril les sœurs non en régie avec la loi sur les congrégations et qu'expulsent de leurs logements les policiers de M. Combes.

Nous ne sommes point étonnés que les religieuses et les religieux expulsés protestent. Nous ne sommes point étonnés non plus que leurs amis, les François Coppée, les Gaston Méry, les Puygasti-Conti et autres cléricaux de marque protestent avec eux. C'est dans l'ordre de la défense cléricale.

Le comble, c'est que tout ce monde proteste au nom de la Justice et que ses manifestations se font au cri de : Vive la Liberté ! N'est-ce pas comique, quand on songe que leur liberté est celle d'abrouiller les gens et que leur justice consiste à vouloir vivre en dehors de la loi commune ?

Mais ce qui nous surprend un peu, c'est de voir les socialistes ministres recommander leur petit jeu de défense républicaine et s'empresser d'accourir à la défense, non de la République, mais du gouvernement de M. Combes et de M. Rouvier.

Hier, en effet, le comité interdépartement du Parti socialiste ministériel, ou pontifical MM. Jaurès, Briand et M. Herland, a publié le manifeste suivant, que reproduisent avec empressement tous les journaux gouvernementaux :

« Aux socialistes ! Citoyens,
« Pour la première fois depuis trente ans de République, un gouvernement est résolu à appliquer la loi aux cléricaux et aux réactionnaires. Le parti socialiste sait qu'en entraînant l'ignorance et l'esprit de résignation sous les espèces d'utopie déprimante d'une providence qui ne pourvoit à rien, l'esprit religieux est une aide toute puissante à la domination de la classe capitaliste.
« Toute mesure contre le fanatisme et la tyrannie des religions apparaît à notre parti comme un commencement d'émancipation. De même qu'à Longchamps les socialistes ont défendu l'idée républicaine menacée, de même ils sont prêts à seconder de toute leur énergie l'œuvre d'assainissement de la République.
« Socialistes, vous ne souffrirez pas qu'en se réclamant de la liberté pour organiser et imposer l'obscurantisme dans le cerveau de l'enfant, les pires ennemis de la liberté, comtes et marquis de la réaction et du nationalisme, barons et jouisseurs de la finance, innovent à nouveau Paris de leurs bandes splendides.
« Vous ne souffrirez pas la parodie de pitié jouée par les prêtres et les moines qui ont semé l'histoire d'intolérance et de massacres, par les soi-disant grandes dames dont les richesses et les titres sont ramassés si souvent dans le sang des grévistes et toujours dans la misère des travailleurs.
« Puisque les cléricaux font appel aux manifestations et aux mouvements dans la rue, vous y descendrez comme eux et contre eux. Vous y acclamerez et, s'il le faut, vous y vengerez les droits de la science et de la raison. »

A lire cette proclamation où la phraseologie déclamatoire de Jaurès, cherche à faire de l'effet. On croirait véritablement d'abord qu'il s'agit de défendre la République sociale en péril et ensuite que la politique de M. Combes, ancien abbé, ayant fait élever son fils au séminaire est une politique absolument anticléricale.

Or, il n'est rien de tout cela.
Ce n'est pas la République sociale qu'il s'agit de défendre. C'est la République bourgeoise et capitaliste que représentent si bien MM. Rouvier et Combes.
C'est de cette République et de ces gouvernants que les socialistes ministériels veulent devenir les brulodogues, les chiens d'égards, les gardes-du-corps bien disposés à faire payer ensuite individuellement leurs services, à marchander le prix de leur concours d'aboyeurs et de montreurs de croix.

Où, il s'agit de lutter contre les cléricaux et le cléricisme, mais non pas à la façon de M. Combes et des gouvernants bourgeois de son espèce.

à la façon de M. Combes et des gouvernants bourgeois de son espèce.

C'est seulement en supprimant le budget des cultes, en séparant toutes les Eglises de l'Etat, en désaffectant tous les monuments nationaux ou communaux servant à tous les cultes, que l'on combattra les cléricaux et le cléricisme. Il n'y a pas d'autres moyens.

En dehors de cela, il n'y a que comédie, fumisterie et tromp-l'œil...
Peut-on dire que M. Combes accomplisse une œuvre anticléricale en appliquant une loi qui reconnaît, autorise et réglemente les congrégations ? Jamais de la vie ! Par cette loi, les congrégations deviennent officielles, pres que gouvernementales !

Elles font désormais corps avec la Nation. Elles doivent être les alliées soumises du gouvernement !

Peut-on appeler cela de l'anticléricalisme ? Non.

C'est au contraire rendre le cléricisme officiel et le faire devenir gouvernemental.

Les gouvernants actuels, loin d'être anticléricaux ne luttent que contre les cléricaux qui sont contre eux et ne se soumettent pas à eux.

C'est pourquoi ils sont avec les juifs et les protestants ; c'est pourquoi ils sont avec les congrégations qui ont demandé leur autorisation ou qui sont déjà autorisées.

Aussi bien, ne devons-nous pas nous laisser prendre à cet anticléricalisme de parade.

Sus aux cléricaux !

Mais sus aux cléricaux de toutes les religions, aux circoncis comme aux tonsurés, aux autorisés comme aux non autorisés !

Mais sus aussi au Pouvoir de la Bourgeoisie et du Capitalisme !

Où, nous voulons la guerre au cléricisme ! Mais nous ne voulons pas une comédie destinée à duper le peuple une fois de plus.

Vous voulez des congrégations autorisées. Nous ne voulons pas de congrégations du tout ! Nous voulons que cela encore ; comme le demandait Zévaès à la Chambre : nous voulons la socialisation de la colossale fortune, s'élevant à des milliards, au profit des travailleurs, pour leur assurer du pain sur leurs vieux jours.

Mais les anticléricaux de carton que nous avons et qui font parade en ce moment ne veulent pas de cela ! Ils sont presque tous comme ce sénateur Delteil, qui vient de mourir chez des religieuses, à Paris, et qui, élu il y a deux mois à peine, avait dans son programme l'abrogation de la loi Falloux et l'expulsion des sœurs !

Sallimbanques !

Jules DELMORES.

Fédération Régionale des Syndicats ouvriers du Sud-Est

Le bureau est convoqué pour lundi 28 juillet à 8 heures et demie du soir.

Les délégués au comité fédéral sont convoqués pour mercredi 30 juillet à 8 heures et demie du soir.

Ordre du jour très important.
La Fédération rappelle à tous les adhérents, à tous les syndiqués, à tous les travailleurs, que les *Magasins universels* et les *Classes économiques* sont mis à l'index par le syndicat des employés de commerce.

Tous sont invités à s'adresser pour leurs achats aux maisons qui ont fait droit aux réclamations des employés, à cesser toutes relations avec celles qui se font les pires exploitateurs des travailleurs qu'elles occupent.

Le secrétaire,
S. BOISSON.

Parti Ouvrier Socialiste Egalitaire de Lyon

La réunion du samedi 26 juillet est renvoyée à une date ultérieure afin de permettre aux camarades syndiqués de répondre à l'appel de solidarité fait par le syndicat des Employés de commerce et de compléter sous tous les adhésions pour faire leur devoir en assistant à la grande réunion qui aura lieu samedi 26 juillet à 8 heures et demie du soir à la Bourse du Travail.

Pour le parti :
Le Secrétaire,
André LAURENT.

Echos du 14 Juillet

Exemple non suivi

Lyon, 25 Juillet.

Pour avoir constaté dans le dernier numéro du *Peuple*, de quelle façon on fêlait l'anniversaire de la prise de la Bastille à la Municipalité lyonnaise entourée des représentants de toutes les puissances gouvernementales, soutien de l'hydre capitaliste, j'ai trouvé un ancien camarade qui me dit : « Mais enfin que voulez-vous ? Cependant le maire de Lyon, ne peut pas, parce qu'il est socialiste, organiser un banquet sur la place Bellecour, où tous les citoyens viendraient en ce jour de fête Nationale mettre en pratique la devise « Liberté, Egalité, Fraternité », il fallait bien qu'il fasse une sélection et pouvant les inviter tous, il a invité leurs représentants, ce qui justifiait les paroles prononcées un jour de banquet par le citoyen Marietton devant son ami Colliard et qui ce dernier toujours signataire, répétait si souvent : « Que voulez-vous tous les travailleurs ne peuvent pas s'assoier à ce banquet, alors laissons de bien les représenter et nous bien tenir ».

Eh bien ! non, les travailleurs n'y étaient même pas représentés, mais seulement les représentants de la bourgeoisie régnante.

M. le maire de Lyon, n'a même pas suivi, cette année, l'exemple qu'il avait donné la première année de son administration, en invitant au banquet du 14 Juillet, un membre de la Commission Exécutive de la Bourse du Travail.

Mais il y a un autre exemple que nous aurions aimé voir suivre.

En 1896, les travailleurs de Limoges avaient placé à l'Hôtel de Ville une municipalité socialiste. Le Conseil municipal de Limoges, décida cette année, qu'il n'y aurait ni illuminations, ni fêtes d'aucune sorte à l'occasion du 14 Juillet et que la somme allouée d'habitude à cet effet serait destinée à venir en aide aux malheureux porcelainiers, affamés par suite de chômage par les capitalistes exploitateurs pour se venger de ce que les ouvriers avaient eu l'audace d'envoyer à l'Hôtel de Ville, des socialistes.

Le communal, l'invité de M. le maire M. Allapetite aurait pu lui rappeler qu'à cette époque, lui, préfet du Tarn, sous les ordres de Méline, voulant donner des gages à ses maîtres, annulant les déclarations des conseils municipaux de Carmaux et d'Albi, accordant des secours pour les porcelainiers de Limoges.

Voilà ce que M. le préfet aurait pu rappeler à M. le maire, en parcourant les divers quartiers de Lyon, la conquête de vivats et d'acclamations de champagne.

Quant à nous, non logiquement ne pouvons fêter le 14 Juillet, cette fête que la bourgeoisie ose nommer « Nationale » par dérision, sans doute.

Le 14 Juillet, fête de la Nation ! allons donc ! vous savez bien, tartufes, que ce n'est pas vrai !

C'est la fête d'une fraction de la Nation, de celle qui s'est élevée sur les ruines de la noblesse tombée, dépouillée de ses privilèges, par la volonté du peuple et dont par la ruse, elle lui a enlevé la jouissance. C'est la fête de tous les parasites officiels, de toute la volaille gouvernementale, de tous ceux qui à un titre quelconque, émergent au trésor public, de tous ceux qui désirent y émerger et qui l'ont vu, en ce jour de 14 Juillet, faire la courbe devant les invités de M. le maire. Pour nous, socialistes, cette fête ne doit rien autre chose.

Aujourd'hui, qu'y a-t-il de changé dans la situation du travailleur ? elle est au fond, — sinon à la surface — ce qu'elle était avant 89. Nous avons changé de Maître, c'est tout.

Comme autrefois, le salaire est à la merci de l'exploiteur. Après trente années et même quarante de sa vie passée au service du patronat, le travailleur n'a d'autres ressources que d'aller crever sur un lit d'hôpital, quand il y a de la place.

Il est vrai que notre République a fait beaucoup pour les vieux ouvriers. Ceux qui ont été bien sages, bien dociles, bien raisonnables, assez lâches de subir pendant trente années, les exigences, les fantaisies, les injustices d'un seul patron, ont droit de demander au gouvernement une médaille sur laquelle le *Mont-de-Piété* ne prêterait pas trois francs, avec un bout de ruban tricolore, mais comme il n'y a pas de rente au bout, il peut aller crever de faim avec.

La Société se croit libérée avec lui, elle l'a largement récompensé en lui donnant quelques centimètres de ruban à quatre sous le mètre.

Non, le 14 Juillet, n'est pas notre fête : il est de notre devoir, il est de notre devoir des municipalités qui se disent socialistes de refuser tout concours à cette fête officielle des rongeurs du prolétariat.
Le Conseil municipal de Limoges avait donné en 1896, un bel exemple nous avons le regret de constater qu'il n'a pas été suivi.
B. BESSET.

Dans notre prochain numéro nous publierons un article de B. BESSET intitulé : « LES RADICAUX »

L'Affaire André

Une lettre de André Alexandre, au général André, ministre de la guerre.

Nous avons pu avoir communication de la lettre suivante, adressée cette semaine par André Alexandre, au général André, ministre de la Guerre :

Monsieur le Général André,
MON FRÈRE,

« Je vous ai écrit plusieurs fois pour vous exposer le stracaseries dont j'ai été l'objet, à la Manufacture, et pour vous dire le lourd préjudice que m'a causé le long chômage dont ces stracaseries ont été la cause. Je vous demandais justice et réparation. Je n'ai obtenu de vous, ni l'une ni l'autre.

« Je vous écrit plusieurs fois pour vous demander en vertu de quel droit, et sur quel ordre, mes chefs de la Manufacture Nationale d'armes de St-Etienne ont vainement tenté de me faire changer de nom, sans me donner aucune raison, tout simplement parce que je me nomme André Alexandre. Je vous ai exposé qu'on a tenté de me faire nommer d'abord Alexandre Constant, puis Cadier Maurice, alors que ce dernier nom est celui d'un escroc et d'un voleur.

« Je vous ai soumis toutes ces manœuvres et je vous ai demandé d'en faire justice. Vous n'avez pas tenu compte de ma demande.

« Aujourd'hui, par suite de différents renseignements et grâce à une enquête, je crois pouvoir dire que tout cela a été fait sur vos ordres et pour vous être agréable.

« Aujourd'hui, je crois connaître la raison de toutes ces manœuvres et de toutes ces stracaseries.

« La raison est que je suis votre frère et que cela vous est ou préjudiciable, ou simplement désagréable.

« Je suis un enfant naturel, remis à l'assistance publique de Paris, le 20 septembre 1848, déclaré fils de André Denise et de père inconnu.

« J'ai l'affirmation certaine que votre mère se nomme aussi André Denise. Vous seriez aussi un enfant naturel. Nous serions frères.

« Voilà la conviction que j'ai aujourd'hui. Voilà comment je m'explique à présent, tout ce qui m'est arrivé. Voilà pourquoi je vous en rends responsable. Ce n'est pas ce qui diminue, c'est ce qui augmente, au contraire, votre responsabilité à mon égard.

« Cependant, s'il peut y avoir encore un doute, il peut être dissipé. Et si c'est là, une erreur, elle peut-être détruite. Mais c'est vous seul qui pouvez le faire.

« J'ai donc l'audace de vous demander un mot à ce sujet. Avant de me laisser poursuivre mes revendications à votre égard, il est de votre devoir de me prouver que je suis dans l'erreur, que je ne suis pas votre frère méconnu, tracassé et pauvre.

« Recevez, Monsieur le général André, mon frère, les salutations que je vous dois.

ANDRÉ Alexandre,
ouvrier

Nous ne ferons aucun commentaire à cette lettre.

Dans notre prochain numéro nous publierons un article : « DEMOCRATISATION »

Par notre ami et collaborateur LOUIS FORESTIER

A PROPOS D'UN DÉFI

Saint-Etienne, 24 juillet.

Il y a quelques mois déjà en séance publique du conseil municipal avait lieu un incident dont on attend encore le dénouement.

A propos d'une discussion en cours, MM. Peuvérigne, conseiller municipal, et Ledin, maire, échangeaient quelques paroles aigres-douces dont la conclusion fut un défi, celui de faire appel au collège électoral et de le rendre juge de leur attitude. Chacun d'eux affirmait hautement qu'il lui donnerait raison.

Pendant quelques jours on prit la chose au sérieux avec cependant quelques réserves. Certains symptômes étaient plus que significatifs et pour les justifier il eut été très difficile de se prononcer.

Le public, indécis, se disait : démissionneront-ils ? démissionneront-ils pas ?

Les uns affirmaient M. Peuvérigne homme de parole et disaient qu'il saurait bien obliger M. Ledin à tenir la sienne. D'autres ajoutaient que M. le maire avait assez de cran pour se présenter devant le collège électoral, et qu'il ne reculerait pas devant les responsabilités de son acte (c'était de son côté qu'était venue la provocation).

Pour tout le monde ils devaient tenir un engagement qu'ils avaient pris publiquement, ni l'un ni l'autre ne pouvant y échapper sous peine d'être couverts de ridicule. On dit même que quelques paris furent engagés sur les résultats du scrutin.

Il est à croire que les parieurs en ont été et en seront probablement pour leur enjeu.

En effet, depuis le défi historique (?) un long temps s'est écoulé, des élections municipales ont eu lieu et MM. Peuvérigne et Ledin ont évité avec soin de tenir leur engagement et de se présenter devant le collège électoral, comme il en avait été décidé. A quelle ultime raison ont-ils obéi ? L'avenir seul nous le dira.

Il faut dire que de nombreux gages ont été donnés à la réaction, et que certains conseillers municipaux de l'opposition réactionnaire sont mieux cotés à la mairie que certains conseillers municipaux de la majorité socialiste.

C'est au vu et au su de tous nos édiles qui ne se cachent point de le dire et montrent parfois quelque indignation contre cet état de choses.

Pour MM. Ledin et Peuvérigne, leur défi est tombé dans le domaine de l'oubli, eux-mêmes ne s'en souviennent plus. Et l'opinion publique a cette naïveté qu'elle s'intéresse parfois aux choses de l'administration et de la politique, s'est inclinée devant le fait accompli.

Savoir si en se tenant un pareil raisonnement, ces messieurs ne font pas fausse route et si en temps voulu on ne saura pas se souvenir de leur demande des comptes.

En temps voulu l'opinion publique leur demandera, elle doit leur demander, des comptes sur la ridicule comédie que de compte à demi ils jouèrent sur le théâtre municipal. On ne saurait qualifier autrement leur attitude après un engagement, qu'on eût été un engagement d'honneur, et qui ne devait être, comme les événements nous l'ont démontré — qu'un ridicule et bénin effet de séance.

S'il y avait un peu de sang socialiste trill y a dix ou quinze ans, dans les comités qui on hérité des socialistes de ces époques, si on n'avait pas, par on ne sait quelle aberration et avec quelle force occulte, avachi nombre de braves gens qui eurent de l'énergie. Si l'on n'avait pas réussi à tromper la jeunesse par d'inavouables desseins, on pourrait peut-être espérer un retour des choses, et nourrir l'espoir de tirer tout au clair. Mais, hélas ! on ne sait encore si on pourra y arriver.

Lorsque la dignité d'un parti est engagée par un de ses membres, il appartient au parti tout entier d'intervenir et de mettre le holà !

Dans ce cas, le parti socialiste agissait sagement en mettant M. Ledin dans l'obligation de tenir son engagement vis-à-vis de M. Peuvérigne qui serait, à son tour, obligé de tenir le sien vis-à-vis de lui.

Cet incident ne doit pas tomber et ne tombera pas dans l'oubli. Et, tant pis pour le Parti s'il ne sait pas faire le nécessaire.

Si l'on veut être sûr du lendemain, il ne faut pas trop suivre l'exemple de Lucullus ?

C'est en rompant, au contraire, avec Lucullus, que ses généraux eussent pu éviter à son armée une sanglante défaite.

C'est en rompant avec la Lucullus actuelle que le socialisme retrouvera sa dignité des beaux jours et toute la force de propension qu'il possédait il y a quelques années.

C'est en redevenant lui-même, c'est à-dire révolutionnaire, et de ce fait exempt de toute compromission qu'il finira par triompher de l'ordre capitaliste et deviendra à même d'instaurer la société communiste.
Pierre ARGAUD.

Monument à Robert Owen

Un précurseur du socialisme et de la coopération

Il y a quelques jours à eu lieu, dans le petit cimetière de Newtown, dans le pays de Galles, l'inauguration du monument érigé à la mémoire de Robert Owen. A la cérémonie assistaient un grand nombre de représentants des coopératives anglaises. Les discours d'inauguration a été prononcé par M. Georges-J. Holyoake, le seul survivant d'entre les disciples d'Owen.

Robert Owen, avec Saint-Simon et Fourier, un des principaux précurseurs du socialisme moderne, fut incontestablement une des figures les plus puissantes du commencement du dix-neuvième siècle. Avant de premier ordre, grand philosophe et grand psychologue et pédagogue, il joignait à ces qualités de théoricien un esprit éminemment pratique, un tempérament d'homme d'action.

Peu d'hommes ont été aussi universels et en même temps aussi originaux.

Il n'y a presque pas de domaine de la vie sociale où Owen n'ait été le promoteur d'une idée nouvelle et fertile.

S'est Owen qui importa en Europe les premiers ballons de coton pour le travail ; il fut le fondateur de l'industrie textile moderne.

C'est Owen qui fonda la première coopérative de consommation. C'est lui aussi qui fut le premier agitateur pour la journée de huit heures.

C'est lui encore qui, par l'organisation de l'usine à la tête de laquelle il se trouvait, fit la première démonstration de la possibilité et de l'utilité de la législation ouvrière.

En 1871, à la fête du centenaire de la naissance de Robert Owen, le grand savant anglais le professeur Huxley disait : « Si Robert Owen ne nous avait laissés que ses idées et ses travaux sur l'éducation, cela seul suffirait pour lui acquiescer la reconnaissance de la nation.

HOMMES ET CHOSES

NOTULES

Les lois ne sont souvent que des trompe-l'œil. Nous en avons chaque jour une preuve nouvelle, surtout quand il s'agit des lois d'assistance sociale ou de protection du travail.

Tel est, par exemple, le cas de la loi sur les accidents du travail.

Un ouvrier est victime d'un accident pendant son travail. Vous croyez que, en vertu de la loi, qui doit être précisée, il a droit à une indemnité et que toute discussion est au moins inutile, superflue. Erreur !

Les patrons grincheux ou les compagnies d'assurances roublardes cherchent tout de suite à prouver quand même et malgré tout que la victime n'a pas de mal et en sera quitte pour la peur. Il s'agit avant tout de ne pas verser d'indemnité.

Tant pis si l'ouvrier, incapable de travailler, réduit au chômage forcé, est obligé de mourir de faim !

Voilà maintenant que l'on a trouvé une raison peu banale, presque générale de coquinerie, pour éviter les responsabilités aux employeurs et les laisser à la charge de l'ouvrier victime.

On cherche à présent à démontrer à ce dernier qu'il n'est pas malade du tout et qu'il se croit simplement malade, par suggestion ! Et il y a des médecins qui se prétent à cette comédie !

Cela résulte d'un curieux procès qui se plaide en ce moment devant la huitième chambre du tribunal de la Seine.

Un ouvrier maçon fut, il y a quelques mois, blessé au genou, à la cheville et à l'épaule gauche par une pierre de 500 kilos. Ce n'est pas une plume ! Le maçon fut naturellement longtemps malade et aujourd'hui encore il souffre d'un ankylose du genou. Il demande donc des dommages-intérêts aux entrepreneurs.

Mais a-t-il réellement le genou droit ankylosé ? Non, répond le médecin. Il croit qu'il l'a. Il est suggestionné. Le résultat pour lui est identique, car suggestionné ou non il ne peut pas marcher librement. Mais il y a tout de même une nuance, et les nuances ne chappent jamais à l'esprit subtil des magistrats. Ceux de Paris ont donc renvoyé l'affaire à des jours lointains. En attendant, on traitera le malade par la méthode persuasive :

— Vous croyez que vous ne pouvez pas marcher ? Marchez tout de même.

MAISON FONDÉE EN 1838

LA MEILLEURE MARQUE

JAVILLIER & SARRAZIN

POUR LES GRANDES LIQUEURS

ET POUR LES VINS DE BOURGOGNE

Agents sérieux sont acceptés

CREVASSES
Guérison
PAR LA
CREME INDIENNE

Prix : 40 centimes

Dépôt : PHARMACIE CENTRALE
Angle des rues Caramit et de la Croix

C'est très facile. Allez... mais allez donc !
Et le maçon doit croire à la suggestion ! Et le maçon doit marcher !
En attendant, il mangera des briques... s'il lui plaît !...
Ce serait vraiment comique, si ce n'était pas absolument scandaleux !
Cependant...

Je vous le dis, une fois de plus, il n'y a décidément que les Américains pour avoir des idées originales.
Alors que, en France, nous ne plaçons pas le sort des jeunes filles qui coiffent Sainte-Catherine, selon l'opinion populaire, et que nous ne faisons rien pour dégoûter les célibataires de leur vie inutile, les Américains viennent de constituer une société pour remédier à ce déplorable état de choses dans leur pays.
Des statisticiens avaient constaté que dans l'ouest des Etats-Unis, il y a surabondance d'hommes, tandis qu'il y a surabondance de femmes dans l'est.
Il s'agit donc de rapprocher les deux éléments.

C'est dans ce but, nous apprend le Figaro, qu'il vient de se fonder, à Chicago, une société dont l'objet est de mettre en relations les célibataires de l'ouest avec les jeunes filles à marier de l'est.

La société a imaginé ceci : Elle a demandé aux maires des communes intéressées de lui communiquer les photographies, accompagnées d'un curriculum vitae, de tous les jeunes gens et de toutes les jeunes filles désireux de contracter mariage. Ces photographies sont réunies dans deux albums, un pour les amoureux, l'autre pour les amoureuses in spe. Reproduits à des milliers d'exemplaires, ces albums sont lancés jusque dans les plus petits hameaux des communes abonnées.

Cela se conçoit facilement, la société n'opère pas tout-à-fait gratuitement. Elle demande une petite redevance pour chaque mariage conclu.
Mais nous ne savons pas si l'on ne paye que si l'on est content et satisfait !...

Et nous ne savons pas non plus si la société garantit contre les ennuis des belles-mères !...

Le congrès qui se tient à Paris en ce moment et dont nous avons déjà parlé, a chargé une commission de préparer un projet de convention internationale destinée à réprimer la traite des blanches.
On peut réprimer la traite des « mineurs » ? Mais pourrions-nous et surtout pourrions-nous réprimer la traite des mineures ?

Nous en doutons et pour cause.
La société actuelle, malgré la haute civilisation que l'on nous vante à chaque instant, ne tient-elle pas la prostitution pour une institution officielle, sociale, prévue et réglementée par la loi ?
A la condition d'être enfermée dans des maisons à portes numérotées, aux volets clos, mais aux grilles facilement ouvertes, la prostitution n'est-elle point un commerce reconnu, légal, publiquement pratiqué ?

Ne faut-il point pourvoir de chair à prostitution légale, ces maisons légales de prostitution publique ?
Et n'est-ce point là une véritable traite des blanches, dont l'existence ne peut être ignorée de la loi, qui non seulement la tolère, mais la réglemente ?

Aussi bon, si l'on veut arriver à réprimer les violences et les trahisons, les pièges et quelques scandaleuses infamies dont sont victimes les femmes qui tombent dans la prostitution, ne faut-il pas arriver à supprimer la prostitution elle-même !...

Ce congrès joue donc une comédie de la morale dont la morale n'est, en tous les cas, que fort relative, puisque on a pour but non pas de supprimer le vice, mais simplement de le réglementer !...
C'est pourquoi nous ne croyons à l'efficacité de ce congrès. Ce n'est pas que nous croyons cependant qu'il ne servira rien. Non. Comme tous les congrès officiels, ou officieux, il servira toujours à quelque chose. Si ce n'est pas à apporter une solution aux questions étudiées, ce sera toujours à faire décorer les congressistes !...

Le cas de Casque d'Or n'est point balai du tout.

On veut absolument faire un grand personnage de cette pierreuse de marque.

Voilà maintenant que le gouvernement belge l'expulse de Bruxelles comme un vulgaire conférencier socialiste ou un simple député républicain espagnol.
Déjà à Paris le préfet Lépine avait interdit aux directeurs de concerts ou aux propriétaires de ménageries d'occuper Casque d'Or, de la laisser paraître sur leurs scènes ou dans leurs cages.

Est-ce bien la liberté que nous avons ainsi, bien qu'il s'agisse de Casque d'Or ?

Quoi, vous reprochez à cette fille d'avoir été et d'être sans doute encore une fille perdue, une fangeuse gourmandine, fréquentant des bandits, et vous ne voulez pas lui permettre de sortir de ce milieu, vous voulez l'obliger à rester dans sa fange, sous sa honte, avec ses criminels ?
Mais c'est là que se trouve la scandale et non pas dans l'exhibition de Casque d'Or, s'il plaît à Casque d'Or d'exhiber, si elle trouve pour cela un Barnum et s'il existe des curieux pour venir la voir dompter des fauves ou l'entendre chanter des chansons... rosses...

Vous prétendez qu'il est immoral de laisser se produire quelque part Casque d'Or. Et pourquoi ?

Il est vrai que Casque d'Or est une prostituée.
Mais combien ne sont pas prostituées, de toutes celles que l'on nous exhibe souvent sur les plus belles scènes, et qui nous éblouissent par leurs toilettes brillantes et leurs bijoux étincelants, que seule la prostitution peut leur procurer !...

Mais il faut distinguer, n'est-ce pas, même entre les prostituées !...

On ne permet rien à Casque d'Or...

on la pourchasse parce qu'elle est la pauvre pierreuse, la malheureuse fille de la rue...

Mais tout est permis et il n'est plus question de morale, quand il s'agit de la grande prostituée, de celle qui fréquente les salons et les cabinets particuliers, à la mode...

O morale, que ne fais-tu pas en ton nom !...

De nos jours il n'y a plus beaucoup de rois qui gouvernent suivant leur bon plaisir. A part le Grand Turc et le Tsar, en Europe, tous les autres souverains sont obligés de subir une Constitution.

Par contre si, de nos jours, les souverains qui gouvernent suivant leur bon plaisir sont rares, les maires, les simples maires des villes qui administrent suivant leur bon plaisir pullulent !...

Il s'agit donc de rapprocher les deux éléments.

Nous pourrions en citer des quantités dont certains actes sont même devenus légendaires !...

Mais comme il en est un qui paraît être aujourd'hui le type complet et parfait de l'espèce, il nous suffira de citer son dernier exploit.

Nous voulons parler du maire de la petite commune de Mère.

Voici donc de la façon qu'il administre sa commune :

Il s'agit du 14 juillet. Tout était prêt pour la célébration de la fête nationale. Dans l'après-midi le tambour municipal portait ce qui suit à la connaissance du public :

« Monsieur le maire n'ayant pas terminé la rentrée de ses foins, la fête nationale est remise au 20 juillet ».

C'est du plus haut comique !

Mais il faut se demander aussi, cependant, si un maire a le droit de changer la date de la fête nationale et si, hier, 20 juillet, les administrés de ce hameau de Mère n'ont pas eux-mêmes des foins à rentrer, sinon autre chose à faire.

On affirme que si ce maire n'était pas ministériel, il serait déjà suspendu pour ce simple fait !...

LA DISCORDE AU CAMP LUCULLUS

Saint-Etienne, 23 juillet.

Il ne fallait rien moins que la fête officielle du 14 juillet pour amener la brouille chez les Lucullus.

En effet, beaucoup de camarades qui naturellement avaient jusqu'ici confiance en la nouvelle méthode, mais qui s'étaient toujours bien gardés de toutes compromissions avec la bourgeoisie, se sont demandés, avec juste raison, si c'était bien le rôle d'une municipalité qui se dit socialiste de célébrer la fête Nationale avec un entrain qu'aucune municipalité bourgeoise précédente n'avait osé montrer.

Je me rappelle, en effet, que les membres de la grand-majorité du conseil municipal de Saint-Etienne, il y a six ans, alors qu'ils n'étaient que de simples électeurs, tenaient le langage suivant :

« La fête du 14 juillet, ce n'est plus une fête révolutionnaire ! C'est une fête bourgeoise. Notre devoir, à nous socialistes, est d'aller à la campagne, de laisser faire la fête aux patriotes et aux viverrains, car notre fête à nous, c'est le 18 mars ».

Mais que voulez-vous, il y a six années de cela et ces hommes sont aujourd'hui devenus des élus, et comme tels tout leur est permis même de fouler aux pieds les principes socialistes.

Il est vrai que, pour la plupart, ils les connaissent si peu, qu'ils peuvent bien les oublier !...

C'est ainsi que nous avons pu les voir assister officiellement à la revue militaire, admirer les panaches, acclamer le militarisme tout comme les plus purs nationalistes.

On a pu les voir aussi non moins officiellement assister le 13 juillet, au soir, sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, au spectacle patriotique, des tableaux vivants de ce genre : la défense du drapeau, la mort d'un brave, à la baïonnette, etc.

Non, jamais, au grand jamais, aucune municipalité opportuniste n'aurait fait preuve d'autant de chauvinisme — j'allais dire de fustierie.

Non, jamais, aucune municipalité ne s'était autant que celle-ci moquée de ses électeurs.

Non content de prendre les travailleurs pour des bêtes — prière de ne pas composer muses ! — celle-ci organise des spectacles à grand orchestre, avec accompagnement de balloles et de ballerines pour divertir les bourgeois satisfaits et repus !... Et c'est toujours finalement avec les gros sous des meurt de faim que l'on paye les frais !...

Les travailleurs demandent du pain ; on leur donne de la bonne musique, comme si cela remplissait le ventre des enfants qui dansent, eux, devant le buffet vide !...

On leur donne du pain ! On leur donne du son ! On les prend pour des ânes !...

On a essayé de faire adifier dans les rues de Saint-Etienne, les ouvriers, dociles comme des moutons, sous les yeux de leurs maîtres, loupes pour un jour transformés en bergers !...

Cela n'a pas pris auprès de nous — surtout pas plus grand nombre.

Les deux grandes corporations de la ville, les mineurs et les fustiers, ont refusé de s'associer, à cette indigne comédie...

Et d'aucuns de ces transfuges, après avoir acclamé l'armée, s'être mis à plat ventre devant les bourgeois, chantant l'Internationale, entre deux chopines, dans les cafés Lucullus !...

Ah ! comme on cherche bien à embourgeoiser le parti socialiste et à le conduire à la dérive...

Heureusement, comme je le disais en commençant, pas mal de camarades qui avaient suivis les traites embourgeoisées sur cette pente fatale, ont enfin ouvert les yeux. Il ne veulent point faire, eux, la culture finale et ils entendent se retirer du groupe des transfuges, pour éviter les pires compromissions avec la bourgeoisie gouvernante et capitaliste, et revenir enfin aux anciens principes de la lutte de classes.

Il est à souhaiter que les quelques égarés qui restent encore sauront aussi se retirer à temps et se rallier de nouveau au drapeau vraiment socialiste.

Il ne voudrait pas plus longtemps, l'espère, se faire les complices de ceux qui ont tenté leur passé, tenté les principes de la lutte de classes et trahi le parti socialiste en s'alliant à la bourgeoisie.

Jules ESCALIER

Employés de Commerce A LYON

Conflit avec les Magasins universels — Violation d'engagements. — Manifestation Populaire. — Appel aux travailleurs.

Il y a moins de trois mois le syndicat des Employés de Commerce, à la suite de vexations, de renvois injustifiés frappant spécialement les camarades syndiqués, se mit en relations avec les Magasins universels et envoya tout d'abord une délégation composée d'employés et de représentants des organisations centrales, Fédération du sud-est et Bourse du Travail, ensuite une délégation composée exclusivement d'employés.

Appuyés par la population toute entière, qui faisait dans une grande proportion ses achats soit aux Magasins universels, soit aux classes Economiques qui en dépendent, les pourparlers engagés réussirent.

Le Président du Conseil d'administration M. Servagean, signa d'accord avec le syndicat, un compromis par lequel il acceptait au nom de son Conseil les desiderata des employés et s'engagea notamment à respecter leurs libertés, et à cesser la guerre sourde dirigée contre les syndiqués ; il promettait en outre de reprendre quatre syndiqués renvoyés arbitrairement.

M. Servagean voulait nous prouver que les promesses de capitaliste et d'exploiteur sont sans valeur ; il a réussi. Peu de temps après, aussitôt la clientèle revenue, alors que la maison n'était plus sous le coup de la grève occasionnée par la désertion des acheteurs, la haine de l'exploiteur pour l'exploité repris le dessus, et les vexations interrompues reprirent de plus belle ; l'engagement d'honneur fut foulé aux pieds, les employés syndiqués impitoyablement renvoyés.

Devant ces agissements malhonnêtes et déloyaux, le syndicat avec juste raison recommanda la lutte et fit appel à la population Lyonnaise, à tous les travailleurs.

Déjà Mardi une manifestation imposante s'est produite.

Plus de 3.000 citoyens partis à 9 heures du soir de la place Bellecour, ont parcouru les rues de la ville, passant devant les Magasins universels, chantant et brandissant les drapeaux socialistes et sans dignité, et arborant des pancartes sur lesquelles étaient énoncées les réclamations des employés.

Les manifestations qui malgré les brutalités des hordes policières à fin digne, à démontrer à tous de quel côté sont les sympathies de la population.

D'autres manifestations probablement suivront celles-ci plus imposantes encore à mesure que la situation continuera de se dégrader, la lutte, à laquelle j'entraînerai part alors tous les syndiqués, tous les travailleurs.

L'appel fait par nos camarades sera certainement entendu de tous. Malgré la mauvaise foi des patrons, malgré l'insouciance de quelques malheureux qui ont une dignité, se liguant contre leurs camarades, ense coiffant avec leurs pires exploiteurs.

La Maison est une des plus mauvaises pour les employés qui sont maltraités et qui ont un appointement dérisoire.

Lutter contre elle, c'est protester au nom de nos camarades contre des exploiteurs sans vergogne ; c'est aider les nôtres à conquérir une parcelle de liberté.

Aucun travailleur ne reculera devant une aussi noble cause, et tous, par tous les moyens en leur possession, y voudront coopérer.

Mouvement Socialiste en Autriche

Le 15 août prochain se réunira, à Ausgurg-Elbe, le congrès de la fraction allemande du parti socialiste autrichien.

L'ordre du jour provisoire est libellé comme suit :

- 1° Constitution du congrès.
- 2° Rapport du comité directeur, rapporteurs : les citoyens Skaret et Ellenbogen.
- 3° Rapport du groupe parlementaire rapporteur : le citoyen Pernstorfer.
- 4° La tactique du Parti ; rapporteur : le docteur Victor Adler.
- 5° L'organisation du Parti ; rapporteur : le citoyen Skaret.
- 6° La presse du Parti ; rapporteur : le citoyen Popp.
- 7° La nomination du comité directeur.
- 8° Les conférations bourgeoises du mouvement ouvrier, rapporteur : le citoyen Schrammel.
- 9° L'accord austro-hongrois, rapporteur : le citoyen Ellenbogen.
- 10° Divers.

Les Grèves

CHARPENTIERS EN GREVE

On mande de Grenoble : Les ouvriers charpentiers de notre ville, au nombre de soixante environ, se sont déclarés en grève. Ils demandent que le prix de l'heure de travail soit payé 60 centimes, que les heures de travail de nuit soient payées double.

Les patrons se réuniront demain pour étudier ces réclamations.

UNE GREVE EN BELGIQUE

On mande de Dinant : A Lefla, trois cent ouvriers de la fabrique de métrons ont abandonné le travail.

Ils réclament une augmentation de salaire. Les grévistes manifestent paisiblement dans les rues.

Les autorités ont pris des mesures pour que l'ordre ne soit pas troublé, si ce n'est pas pour qu'il le soit !...

CHARGEURS EN GREVE

On mande de Lens : Les chargeurs et rieurs de la fosse numéro 10, des mines de Courrières, situées près de la gare de Billy-Montigny, ont refusé, hier, de reprendre le travail.

Ils se plaignent qu'en sus de la réduction de prime de dix pour cent, leurs salaires sont diminués depuis quelques semaines d'environ cinquante centimes.

Les jeunes grévistes se sont rendus chez M. Broulin, délégué mineur de la fosse numéro 10, lequel leur a donné sage conseil de former une délégation pour porter leurs réclamations à M. Favours agent général. Sept délégués ont

été nommés. Ils se sont rendus aux bureaux de la direction où en l'absence de l'agent général de l'ingénieur, ils ont été reçus par M. Théry, ingénieur, qui n'a pu donner satisfaction aux réclamations formulées.

Le syndicat a été informé dans la matinée d'aujourd'hui de ce mouvement gréviste et aussitôt M. Evrard, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, s'est rendu à Billy-Montigny.

Divers incidents se sont produits ce matin et le gendarmisme a dû intervenir ; un gendarme, nommé Delplace, a été assailli et désarmé au moment où il voulait emmener un gréviste ; une bagarre vite réprimée s'en est suivie.

Un mineur, nommé Delournoy, âgé de vingt-cinq ans, a été arrêté pour entrave à la liberté du travail.

Les Socialistes à la Chambre

ENTRE MINISTERIELS ET ANTIMINISTERIELS. — PAS D'ACCORD POSSIBLE

La Petite République annonce que les citoyens Dejeante et Delory, secrétaires du groupe socialiste révolutionnaire à la Chambre, viennent de répondre par un refus à la démarche faite auprès d'eux par M. Garnaud, député socialiste, en vue de constituer un groupe socialiste unique à la Chambre.

Nous comprenons ce refus. Après toutes leurs compromissions avec le Pouvoir, les socialistes ministériels, les assiettes-bourriers du socialisme seraient très heureux de se donner une sorte de virginité en s'unissant aux socialistes-révolutionnaires ou de compromettre ceux-ci avec eux. Heureusement les socialistes-révolutionnaires ont prévu le piège et n'ont pas « coupé » dans le « pont » !...

Accidents du Travail en Angleterre

D'après les statistiques officielles, 4.610 ouvriers sont morts en Angleterre des suites d'accidents du travail, au cours de l'année 1901. Ce chiffre est notablement plus élevé que le nôtre ; mais il est à remarquer aussi que les travailleurs de l'industrie sont beaucoup plus nombreux outre-Manche que chez nous.

Ce sont les transports par eau qui ont donné le plus fort total : 1.722 décès ; puis viennent les mines, 1.126 ; les fabriques, 769, et les chemins de fer, 5-9.

Toutes proportions gardées, — c'est-à-dire en égard à l'effectif du personnel employé, — les transports par eau fournissent 8 accidents mortels pour 1.000 ouvriers ; les mines, un accident et une fracture pour 1.000 ; les chemins de fer, un pour 1.000 ; les fabriques, un pour 500. La moyenne générale ressort à 0,76 pour 1.000.

Les Caisses de Chômage

Dans la plupart des pays européens, l'institution des caisses d'assurances contre la vieillesse ou l'invalidité est un sujet pressant d'études ; dans quelques-uns, comme l'Allemagne ou l'Autriche, elle est en plein fonctionnement. Il a paru un peu parlot que l'Etat, que la société, ne pouvait se désintéresser du sort des travailleurs usés par l'âge ou atteints d'infirmités prématurées.

La Belgique elle-même, après avoir longtemps contesté l'intervention de la puissance publique en pareille matière, s'est décidée, en une loi de 1900, à adjoindre une bonification aux pensions constituées par les mutualités. En principe, le problème est donc déjà tranché.

Il en était un autre qui préoccupait tout autant la classe ouvrière : celui de la réparation des accidents du travail. Il arrive chaque jour, dans les contrées de grande industrie, que des vies humaines soient fauchées par l'outilage mécanique ou encore que des travailleurs saisis dans un engrenage, perdent l'usage de quelque membre. Dans le premier cas, il reste des veuves et des orphelins à secourir ; dans le second, une incapacité partielle, temporaire ou durable à indemniser. Des solutions variées ont prévalu en France par la loi de 1898, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, par des lois antérieures. Ici encore l'intervention de l'Etat a été admise en principe et en fait, soit par le remaniement du droit, soit par une contribution directe du Trésor.

Mais la vieillesse, l'invalidité, l'accident ne sont pas les seuls éléments à envisager, si l'on veut réellement améliorer le sort des travailleurs. Les fléaux auxquels ils sont exposés sont multiples : il en est un que nous n'avons pas encore signalé et qui n'est pas moins ruineux que les autres — nous voulons parler du chômage.

Il ne s'agit pas ici d'une cessation volontaire du travail, telle qu'il s'en produit lorsqu'une corporation décide la grève. Nous faisons allusion à cette suspension du travail qui est indépendante de la délibération de l'individu, qui n'est imputable à personne, et qui est imposée par la fatalité des circonstances.

Mais par mois, le bulletin de l'Office du Travail relève, par profession et par localité, la proportion des chômeurs que la situation de leur industrie ne permet pas d'employer. Il y a d'abord un chômage permanent, puisque toutes les offres de bras ne sont pas accueillies ; il y a aussi des chômeurs transitoires et comme périodiques qui reviennent pour chaque métier à des dates fixes, prévues d'avance. Ce sont les moins cruels, parce que l'ouvrier prudent et économe, pourvu que son salaire soit suffisant, a pu se prémunir contre eux.

Les chômeurs les plus douloureux sont ceux qui éclatent brusquement par suite d'une de ces grandes crises économiques qui s'abattent sur le monde et que la concurrence des pays neufs tend à amplifier et à multiplier de plus en plus. C'est ainsi, pour prendre des exemples caractéristiques, que les lendemains d'expositions internationales sont toujours très durs pour l'ensemble des travailleurs. A une phase d'activité fébrile, accélérée, succède une phase de ralentissement ; les chantiers se dépeuplent ; les ateliers ferment leurs portes ; il faut attendre vivra... et nul n'est responsable de l'état de cho-

ses critique qui se substitue soudain à une ère de prospérité relative. De même à l'heure présente, les ouvriers de diverses manufactures de l'Etat français ont dû être congédiés, sans que personnellement ils aient été en faute, sans qu'ils puissent non plus faire grief aux pouvoirs publics. Leurs services sont devenus temporairement inutiles : il est malaisé de les rétribuer.

Jelons un coup d'oeil sur l'étranger, l'Angleterre et l'Amérique, où les phénomènes économiques s'exercent plus largement encore que chez nous, comptent par intervalles des centaines de milliers de chômeurs. Outre-Manche, les ouvriers des constructions navales sont en ce moment en proie à la pire des détresses. Outre-Atlantique, il n'est pas rare de voir, au lendemain d'une surproduction exagérée, de véritables armées de sans travail vouées à la misère. Qu'on se rappelle la fameuse marche de 100.000 affamés qui faillit se produire il n'y a pas longtemps, de Chicago sur Washington. Quand à l'Allemagne, elle compte actuellement, dans l'ensemble de ses professions, 12 ou 15 % d'ouvriers privés d'activité et de salaire.

Le chômage, aujourd'hui — et d'ailleurs de tout temps — apparaît comme un fait aussi général, aussi décisif que l'invalidité ou l'accident professionnellement dit. Comment après avoir lutté contre d'autres fléaux, n'essaierait-on pas de réagir contre lui, de réduire ou d'annuler ses effets et d'indemniser ceux qui souffrent injustement ?

On peut établir que là où il n'y a pas faute individuelle la solidarité sociale doit s'exercer. Mais ici comme dans tous les domaines de la législation ouvrière, comme en matière d'accidents ou d'assurances, une question capitale se pose : l'initiative personnelle suffisante, ou l'Etat doit-il intervenir par l'obligation d'abord, par sa contribution pécuniaire ensuite ?

Il nous semble qu'il n'y a plus lieu aujourd'hui d'envisager sur le terrain des purs principes un pareil problème. Du moment où l'on parle de solidarité sociale, les concours de la nation tout entière sont acquis à ceux qui luttent pour l'existence. Pratiquement, dans plusieurs pays des subventions ont été accordées, soit par les communes, soit par le Trésor public, aux associations qui tâchent de soutenir leurs membres contre les rigueurs du chômage.

L'initiative des individus, l'effort personnel, ici comme en tout, est à la base de la solution. Si les travailleurs ne s'efforcent pas de s'organiser eux-mêmes contre les fléaux qui les frappent, s'ils demeurent immobiles en attendant des concours étrangers, — nous entendons par là l'intervention de la puissance publique — ils risquent de prolonger leurs souffrances. L'Etat peut bien, comme il l'a fait chez nous, après l'exposition, ouvrir certains chantiers, activer certaines entreprises ; mais ce ne sont là que des moyens partiels d'amélioration. Le seul efficace en pareil cas, le seul qui puisse être universel, c'est le versement d'un secours quotidien, ou mieux d'une indemnité.

Or, comment douter que le syndicat, avec les institutions mutualistes qu'il greffe tout naturellement sur lui, ne soit très qualifié pour apporter le remède cherché ? Son rôle n'est pas seulement de dresser ses membres à la lutte pour l'augmentation du salaire ou la réduction des journées de labeur. De toutes façons il peut relever la condition de ses affiliés : intellectuellement par la création de cours et de bibliothèques, matériellement par la fondation de caisses contre le chômage, la vieillesse et l'invalidité.

Si courte que soit leur histoire — elle n'a pas vingt ans — nos associations professionnelles n'ont pas failli à cette tâche. Les institutions dont elles ont pris l'initiative sont innombrables. On peut citer déjà plus de 350 caisses contre le chômage en dehors du viticulteur ou secours de voyage que certaines corporations, la Fédération du livre, entre autres, accordent à leurs membres en qualité d'emploi.

Mais la lutte contre le chômage est encore très insuffisamment organisée chez nous, d'abord parce que la proportion des syndiqués demeure très faible, et ensuite parce que les cotisations, quoique minimes, ne rentrent pas toujours avec régularité. Il en résulte qu'aucun de nos syndicats ne pourrait garantir ses adhérents contre une longue crise de suspension de travail.

En Angleterre dans l'Union américaine où les corps de métiers sont plus puissamment disciplinés, il n'est pas rare que les Trade's Unions dépensent des millions pour subventionner leurs membres tombés en chômage. Mais leurs ressources, si supérieures soient-elles, ne sauraient encore parer à tous les besoins.

C'est ainsi que le concours d'une autorité plus forte et puissamment mieux armée se justifie. Le problème financier qu'il pose dans les Etats d'Europe si obérés est grave et décisif, mais à tout le moins peut-on signaler quelques initiatives dans cet ordre d'idées.

En France, la commune de Dijon a majoré les allocations versées par les syndicats. Il en est de même de Cologne, en Allemagne, et de Saint-Gall, en Suisse. Mais c'est en Belgique que les municipalités ont pris les décisions les plus dignes d'attention.

Liège a accordé une subvention fixe aux associations professionnelles qui assurent leurs affiliés contre le chômage. Anvers leur donne 10.000 francs chaque année. L'agglomération bruxelloise est entrée également dans cette voie. Enfin Gand, tout récemment, a constitué un fonds de chômage qui permet d'augmenter de moitié les indemnités syndicales et auquel participent 13.000 personnes.

Les initiatives sont d'ordre mutualiste, soit d'ordre communautaire qui se produisent actuellement de tous côtés attestent que la question si inquiétante

du chômage préoccupe les esprits. Il faudra avant longtemps qu'elle soit envisagée de très près comme l'ont été celles des accidents de travail et des trajectoires de vieillesse. On verra alors dans quelle proportion l'action publique pourra s'associer à l'épargne individuelle. Il n'est pas de sujet plus passionnant pour une démocratie soucieuse du bien-être et de la sécurité de ses membres.

Jean FROLLO.

Gazette Lyonnaise

Au Conseil municipal

Dans sa séance de mardi dernier, par 34 voix contre 5 et 3 abstentions, le conseil municipal a voté l'adresse suivante au ministre :

« Le conseil municipal de Lyon est heureux de voir le gouvernement entreprendre résolument dans la voie de l'action républicaine ; l'engagement à poursuivre énergiquement l'application de la loi du 1er juillet 1901 qui brisera la puissance des congrégations et assurera la suprématie de la société civile, et adresse ses félicitations aux ministres et à leur président M. Combes ».

Le socialiste !!! Victor Augagneur et ses amis ne manquent jamais une occasion de se montrer aussi ministériels que les ministres.

Ils étaient hier ministériels avec le ministre Waldeck-Rousseau.

Ils sont aujourd'hui ministériels avec le ministre Combes. Ils seront demain ministériels avec le ministre Tartanpion.

Point n'est besoin pour cela que ces ministres fassent des réformes réelles et profondes. Il suffit qu'ils se disent anticléricaux — pour la forme. L'anticléricalisme est leur tarte à crème.

Mais au fond tout cela est une comédie jouée pour duper le peuple.

Ces anticléricaux-là sont des francs-maçons qui bougent contre les catholiques, mais qui ne disent rien contre les juifs et les protestants.

Le cléricisme est cependant juif et protestant aussi bien que catholique. Nous sommes, nous, tous les religieux, mécontents ou bouts coupés dans le même sac. Ils sont tous à combattre. Augagneur et sa suite, eux, combattent bien les cléricaux catholiques, mais par contre ils ne cessent de faire leur cour aux cléricaux juifs.

Deux ouvriers tués

Un horrible accident du travail s'est produit lundi, à Perrache, derrière les Voies, causant la mort de deux ouvriers cimentiers. Ces deux malheureux, qui ont été précipités d'une hauteur de plus de 15 mètres sur le sol d'une cour, ont survécu que quelques minutes à leur terrible chute.

A l'angle de la rue Denuzières et du cours Suchet-M. Juthier, marchand de bois de construction, a fait élever une maison de deux étages. Une trentaine d'ouvriers, occupés actuellement à achever la construction de cette maison, travaillent, soit à l'installation intérieure, soit au crépissage des murs.

C'est à cette dernière besogne qu'étaient occupés deux ouvriers cimentiers italiens au service de M. Barretti, entrepreneur, Joseph Avondo, âgé de trente-deux ans, demeurant 7, rue du Fort-Colombier, et Bernard Natanianno, âgé de trente-huit ans, habitant 16, rue Villery.

Tous deux étaient juchés à une quinzaine de mètres de hauteur, sur un échafaudage élevé contre le mur du côté sud du bâtiment, donnant sur la cour d'un entrepôt.

Vers quatre heures, les deux ouvriers ayant à atteindre une partie du mur un peu au delà de l'échafaudage, eurent l'idée d'ajouter une rallonge à l'échelle qui leur servait de plancher. Ils s'élancèrent à cet effet le manœuvre qui, d'en bas, leur envoyait les matériaux pour le crépissage et lui demandèrent une planche. Celui-ci attacha aussitôt un plateau de sapin à la corde de service et le monta à ses collègues. Les ouvriers le regrettent et se mirent en devoir de le placer sur le plancher de l'échafaudage.

C'est cette opération qui devait occasionner la chute des deux malheureux. Ils prirent la pièce de bois par les deux bouts pour la mettre en place. A ce moment l'un d'eux eut un faux pas, perdit l'équilibre ou bien s'appuya-t-il violemment contre le mur ? On ne sait. Soudain, la planche sur laquelle ils travaillaient se rompit et les deux malheureux tombèrent

intention de s'engager dans l'armée armée, mais il n'avait pas réussi dans son projet.

Depuis cette époque, il a vécu misérablement en travaillant dans une boulangerie. Il perdit sa place dernièrement et fut poussé par la faim qu'il a volé.

Le juge a pris l'avocat d'office de vérifier les dires de Bismarck au consulat allemand.

Chronique Stéphanoise

A propos d'une Grève

Cette semaine nous avons eu à St-Etienne une grève de gendarmes. Les 70 gendarmes qui sont employés par les entrepreneurs Legat et Jourjon, pour l'entretien des immondices ont demandé une augmentation de salaires de 0 fr. 50 par jour. Devant le refus des patrons, ils ont cessé le travail et déclaré la grève.

A ce propos, il s'est produit un fait municipal que nous, syndiqués, nous ne pouvons laisser passer sans commentaires. C'est aussi notre devoir de socialiste, autant que de syndiqué, de le faire.

En effet, peut-on laisser passer inaperçu ce fait que le maire de St-Etienne, maire d'ouvriers, a osé faire placer à la Bourse du Travail cet avis :

« Les ouvriers sans travail qui désirent s'employer peuvent s'adresser de suite à l'entreprise de l'entretien des immondices ».

C'est le sens exact de l'avis, si ce n'est pas le texte précis.

Comment peut-on qualifier cet avis de la part d'une municipalité socialiste qui ne doit ses succès électoraux qu'aux grèves, qui n'est arrivée au Pouvoir que grâce aux grèves.

Des ouvriers sont en grève, luttent pour leurs salaires, et vous, maire et adjoints, qui vous prétendez socialistes, vous invitez les ouvriers sans travail à venir les remplacer, à venir faire le jeu des patrons ? Mais c'est la preuve que vous n'êtes pas plus socialistes que le pape, qui, lui aussi, se dit socialiste.

Ce fait nouveau est probant. Il vous fait insérer à votre juste valeur et aussi condamner.

Les opportunistes étaient moins opportunistes et moins réactionnaires que vous.

Il est donc à croire que la municipalité ne connaît plus les principes socialistes et ne peut pas les appliquer.

Aussi le conflit déclaré, la municipalité n'avait qu'une solution à prendre : Dans l'intérêt de l'hygiène publique, la municipalité devait sans aucun retard assurer le service de l'entretien des immondices.

Elle devait réquisitionner les tombereaux nécessaires à cet effet, et employer les travailleurs qui se présentent en mettant à la charge des entrepreneurs toutes les dépenses utiles — et cela conformément aux revendications des grévistes.

L'hygiène publique et la propriété des rues n'auraient pas souffert.

Les grévistes n'auraient pas été trahis dans leur cause et les entrepreneurs ne se voyant pas soutenus, auraient mis un peu plus d'empressement à terminer le conflit.

Mais pour faire cela, il fallait être socialiste.

A. LESCURE.

Les licenciés de la Manufacture

Depuis plusieurs jours, on annonçait, à mots couverts, une grande nouvelle, qui devait combler de joie les licenciés de la Manufacture.

Les démarches faites par M. Briand, député, et M. Leduc, maire, devaient aboutir au maintien de tous les licenciés. C'était la crise supprimée. C'était le chômage meurtrier évité à plus d'un millier de travailleurs.

Nous voulions croire à cette nouvelle. Néanmoins elle nous laissait sceptique, en présence des déclarations de M. Rouvier, ministre des finances, et de l'ingénieur André, ministre de la guerre, à la Chambre.

Avant d'entretenir nos lecteurs de cette situation, nous avons voulu être exacts et connaître l'exacte vérité, ne nous en rapportant pas au bluffage des journaux ministériels.

Aujourd'hui, cependant, l'on donne et l'on confirme officiellement la nouvelle suivante :

Le général André a informé les auteurs des démarches dont nous parlions plus haut que le nombre des licenciés au premier août serait réduit de 500.

Comme ce nombre était de 1.300, il resterait en réalité 800 ouvriers qui quitteraient la manufacture à la fin du mois.

Certes, nous sommes heureux qu'il y ait 800 travailleurs de moins livrés au chômage. Mais il n'en reste pas moins 800 qui seront sans travail dans huit jours et pour lesquels rien n'a pu être fait.

Et encore ceux qui resteront à la Manufacture devront-ils chômer un jour, sinon plusieurs, par semaine, afin de pouvoir conserver ces 800 ouvriers de plus.

C'est ce qui se passera aussi à la manufacture de Bourges où les renvois ont été fixés à 750, au lieu de 1.200, nombre fixé primitivement.

Le colonel directeur de la manufacture a confirmé au syndicat, hier, jeudi, que 800 ouvriers, sur 1.300, seraient maintenus par rang d'ancienneté.

Quatre cents seront occupés à la Manufacture de Saint-Etienne pour la modification du fusil modèle 1874.

Un cent, les plus jeunes en service, seront envoyés à l'arsenal de Lyon.

Ces derniers recevront une somme de 400 francs comme frais de déplacement.

On sait que d'après les décisions de la Chambre et du Sénat, chaque ouvrier licencié doit recevoir une indemnité de 100 francs. Le colonel directeur de la Manufacture n'a encore reçu aucun ordre à cet égard.

GRAND-CROIX. — Conférence au cercle. — Dimanche à l'occasion d'une assemblée générale, le cercle d'études sociales du Grand-Croix a invité le citoyen Argaud, de Saint-Etienne, à faire une conférence sur la situation économique de la classe ouvrière.

C'est devant une centaine de citoyens qui s'y trouvaient réunis, que le citoyen Argaud a parlé et développé dans toute son ampleur le sujet choisi. Durant une heure et demie, les camarades de Grand-Croix, ont été sous le charme de la parole de l'orateur dont la conclusion a été celle-ci :

En face des déviations décevantes, des trahisons qui vous démontent au point de vous laisser aller. Il faut afin d'éviter les unes et les autres, empêcher l'effondrement des principes menacés, et l'assimilation des doctrines qui disparaissent de plus en plus sous les coups d'une incohérente interprétation et dans la plus insoucieuse des confusions ; il faut, dis-je, se redresser en face du danger, car tout n'est plus que désorganisation en ce moment.

A quel mobile obéissent les désorganiseurs ? Il importe de le rechercher ! La tâche sera sans nul doute très ardue. Mais rien ne doit arrêter une classe dans la mission qu'elle doit accomplir.

Il faut donc, pour mener les choses à bien et pallier aux nombreuses difficultés que l'exploitation capitaliste s'ingénie à semer sur leur chemin, que les travailleurs se resserrent davantage et qu'ils sortent enfin de la période de résignation dans laquelle ils ont été accablés par de mauvais et néfastes bergers.

Il faut que nous en revenions à la tradition révolutionnaire. Et pour cela il s'agit de se constituer en parti de classe, afin d'éviter la collaboration des classes, qui s'est toujours traduite par la confusion des idées et a constamment réussi à annihiler en partie l'action bienfaisante de la propagande socialiste.

Cette déplorable attitude a découragé bon nombre d'hésitants et d'adhérents que la propagande et une saine tactique eussent certainement gagnés à notre cause.

La fin du discours de notre camarade a été soulignée par d'unanimes applaudissements et les nombreux membres du cercle sont venus lui toucher la main et le féliciter de leur avoir dit des vérités et les dévouant de tout artifice et de bonnes et excellentes choses.

Congrès National des Bourses

C'est le 15 septembre prochain que s'ouvrira, à Alger, le dixième congrès national des Bourses du travail.

D'accord avec le comité fédéral, la commission de ce congrès vient d'en fixer ainsi qu'il suit l'ordre du jour :

1° Rapport moral et compte rendu financier du comité fédéral ; 2° L'unité ouvrière ; 3° Autonomie des Bourses ; 4° Voies et moyens ; 5° Education syndicale des jeunes gens ; rapports et relations à établir par les syndicats et les Bourses du travail ; 6° Application intégrale des lois ouvrières en Algérie.

Mais ce n'est là qu'un ordre du jour provisoire et résumant les propositions faites par les Bourses du travail, et le comité d'Organisation dans un appel à toutes les organisations les invite à examiner attentivement les questions qui pourront faire l'objet de la part du congrès d'une étude particulière.

La commission, dans son appel, après avoir fait remarquer combien il importe que soient définitivement réglées les questions de l'unité ouvrière et de l'indépendance des Bourses du travail, annonce, en terminant, aux organisations, qu'elle a obtenu pour tous les congressistes une réduction de 50 % sur le trajet de Marseille à Alger et retour.

Elle poursuit actuellement ses démarches afin de leur obtenir la même faveur sur les voies ferrées.

Les Bourses du travail de Lyon et de Saint-Etienne seront représentées à ce congrès.

L'assistance aux Vieillards

Nous avons signalé la proposition relative à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, que MM. Rey et Lachize ont fait distribuer à la Chambre tout récemment. Une autre proposition, traitant du même sujet, a été déposée avant la clôture par MM. Bienvenu Marin, Barthou, Audiffred, Delbet, Guieysse et Pouleyron.

En voici l'économie :

Tout Français indigent, âgé de soixante-dix ans, infirme ou incurable, a droit à l'assistance.

L'assistance est due d'abord par la commune, puis par le département, puis par l'Etat. Le domicile de secours s'acquiert par une habitation de cinq ans.

Le conseil municipal dresse une liste des assistés sur la présentation du bureau de bienfaisance. En ce qui concerne le département pour les indigents qui n'ont qu'un domicile de secours départemental, c'est la commission départementale qui prononce l'admission. Elle est prononcée par le ministre de l'Intérieur pour les indigents sans domicile de secours.

L'assistance à domicile constitue la règle. Elle consiste dans une allocation mensuelle de 5 à 20 francs. A défaut, les assistés sont placés dans un hospice ou chez des particuliers.

Les dépenses d'assistance sont obligatoires pour les communes qui ont droit aux subventions départementales, et pour les départements qui reçoivent les allocations du Trésor. En outre, l'Etat contribue aux dépenses de construction d'hospices dans la proportion de 15 à 80 %.

Le Congrès de la Presse

Berne, 22 juillet.

Le huitième congrès international de la presse s'est ouvert ce matin au palais du Parlement, au milieu d'une nombreuse assistance.

Sont présents environ deux cent cinquante délégués des associations de la presse de la plupart des pays

du monde. Les délégués français sont de beaucoup les plus nombreux.

Le président de la confédération, M. Deudon, remplaçant M. Zemp, malade, ouvre le congrès par un discours très applaudi. Puis le président du congrès, M. Singer, de Vienne, au nom des délégués, salue la Suisse, ses autorités et sa population.

On procède ensuite à l'élection d'un comité de direction. Le précédent comité est confirmé dans ses pouvoirs avec une seule exception. La France est représentée par MM. Hébrard, Tournay, Humbert. On nomme ensuite des vice-présidents pour présider les séances.

Berne, 25 juillet.

Le congrès international de la presse a terminé ses travaux. Dans cinq séances bien remplies, il a liquidé suivant les conclusions des rapporteurs dix-sept travaux.

Dans la séance de clôture, le congrès a décidé que le prochain congrès de 1909 se tiendrait à Saint-Louis (Etats-Unis).

Les délégués allemands ont demandé que Berlin fût choisi pour le congrès de 1904.

Après un vote de remerciements adressés au comité d'organisation, aux délégués et à la population de Berne, M. Singer a clos le congrès par un éloquent appel à la paix et à la concorde des journalistes de toutes les nations.

Congrès

DES

Chaudrons-Conducteurs-Mécaniciens

Paris, 22 juillet.

C'était hier, la troisième et dernière journée du congrès des chaudrons-conducteurs-mécaniciens qui ont tenu leurs deux séances du matin et du soir, salle des conférences à la Bourse du Travail, sous la présidence de M. Huart, délégué à la section de Reims, assisté de MM. Mayer, Brunswick et Pontonnier.

Ce congrès s'est tout d'abord occupé de fixer définitivement les attributions du secrétaire national élu la veille et de réviser les statuts de la fédération nationale.

A l'unanimité de ses membres il a ensuite décidé que, dorénavant, toute organisation syndicale de province serait tenue de faire figurer sur tous ses documents le titre de « Fédération nationale ».

Puis, après une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Moch, Dupuy, Corompt, Pontonnier et Roux, le congrès a émis un vœu demandant que désormais les chaudrons-conducteurs-mécaniciens, etc., soient soumis à la juridiction de la prud'homme métallurgique et que dans toute la France tous ces travailleurs soient rémunérés selon les prix de série de la ville de Paris avec un minimum de salaire de 70 centimes par heure.

Enfin, pour donner plus de poids à leurs délibérations, les congressistes ont décidé d'adresser séance tenante au ministre du Commerce et de l'Industrie deux pétitions, l'une concernant leurs réclamations relatives à la prud'homme, la seconde exposant leurs desiderata au sujet de l'inspection du travail.

Le congrès a également adressé, pour ses représentants, une demande d'audience aux membres de la confédération du travail.

Les opérations du congrès de 1902 étant terminées, le président en a proclamé la clôture. Celui de 1903 se tiendra à Marseille.

ÉCHOS

NOMS SYMBOLIQUES

A qui plaisait-encore les noms symboliques donnés par les romanciers de la vieille école à leurs personnages : M. Larapière, maître d'armes ; M. Bulemain, professeur d'écriture, etc., apprenons que ces noms ne sont pas dans la réalité si rare qu'on le pense.

Feuilletez si vous avez quelques loisirs, le Bottin de Paris. Vous y découvrirez : M. Beauvrou, fabricant de cannes ; M. Boivin (successeur de M. Boilau), marchand de vin ; M. Soulier, cordonnier ; M. Cochon, charcutier ; M. Vacher, crémier ; Mme Couturier, couturière ; M. Loiseau, marchand d'œufs ; M. Plumecocq, marchand de volailles ; M. Legrain, marchand de graines ; M. Leblanc, teinturier, et — comble des comble ! — Mme Lenoir, blanchisseuse.

Et si l'on cherchait bien...

LE FÉMINISME

Les Etats-Unis tiennent décidément le record du mouvement féministe :

A Diserville, en Ohio, une miss, Nevada Stuart, vient de recevoir un permis comme mécanicienne de locomobile.

A New-Orleans, une dame du nom de voyage de l'ancienne souveraine, vient de piloter.

En West-Virginia, c'est une jeune femme qui conduit le train express de l'embranchement dit Cairo Short Line.

Près de Savannah, une dame a réalisé depuis six ans de belles économies en prenant en adjudication tous les travaux maritimes de la région.

En Floride, on mentionne une jeune fille dont la profession est de dompter et de dresser les chevaux.

Et le mouvement ne fera que croître sans que les dames — espérons-le — cessent d'embellir.

POUR LES FUMEURS

Tous les fumeurs — j'entends ceux qui ont un faible pour la pipe et, parmi les pipes, pour la pipe en écume de mer — savent-ils que la production annuelle de l'écume de mer est de 250,000 kilos environ, provenant en grande partie de l'Erkeldredh (Asie Mineure).

Quant au centre de la fabrication des pipes, c'est le petit village de Rubin, dans les montagnes de Thuringe.

Si, après cela, les fumeurs ne tirent pas les bouffées de leur pipe avec plus de satisfaction, c'est qu'ils seront rudement difficiles.

LE CHAPEAU PANAMA

La mode capricieuse s'est de nouveau éprise du chapeau de paille de Panama. La mode par le fait est tout bonnement tirée des tiges de palmier que les indigènes séparent et tissent avec leurs dents. Après ce travail préparatoire, on lave les fibres dans l'eau courante. Ensuite, on les blanchit et on les épiluche avec le plus grand soin. Et

il ne reste plus qu'à en faire des chapeaux.

Un de nos confrères parisiens dit que les Américains riches paient couramment deux mille francs et plus le panama de choix. Il cite celui de C. Jean de Reské qui n'a pas coûté moins de trois mille francs au célèbre chanteur. Trois mille francs un chapeau ! Une façon comme une autre de se mettre sous la paille !

MOT DE LA FIN...

Madame montre à son mari une paire de bottines, retour de chez le savetier. Elles sont « comme neuves », dit-elle. Le cordonnier ne m'a pris que deux fr.

Et Durapiat :

— Comment ! quarante sous pour cette pièce qui ne se voit même pas !

Une femme malheureuse en ménage s'épanche dans le sein d'une amie de circonstance.

— Mon mari est brutal, soupire-t-elle, à la moindre contradiction de ma part, il me frappe. La vie commune est insupportable.

— Alors donne ! il t'a dit si gentil quand il était ton fiancé ; rappelle-toi qu'il t'envoyait des madrigaux.

— Ah ! les temps sont bien changés ; autrefois il me faisait des vers, maintenant il ne me fait plus que des bleus !

— Jo-

Crétinet, accompagné de son fils, va rendre visite au professeur de ce dernier.

— Eh bien ! interroge-t-il, comment trouvez-vous votre élève ?

— Heu ! heu ! un peu en arrière...

Et Crétinet à son rejeton qui, timide, s'est dissimulé derrière son père :

— Allons, mets-toi un peu plus en avant !

INFORMATIONS DIVERSES

Conseil des Ministres

Paris, 25 juillet.

Les ministres se sont réunis en conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet.

La séance ne s'est terminée qu'à une heure.

LES CONGREGATIONS

La plus grande partie des délibérations a été consacrée aux questions soulevées par l'application de la loi sur les congrégations.

M. Combes a fait signer à M. Loubet, un décret ordonnant la fermeture d'office d'un certain nombre d'établissements congréganistes fondés antérieurement à la loi du 1^{er} juillet 1901 et qui n'ont pas demandé d'autorisation. Ce décret ne vise que les établissements de Paris et de la Seine. Ils sont au nombre de 26 et ne comprennent que ceux qui ont refusé de se dissoudre volontairement.

Le décret paraîtra demain à l'Officiel. Des instructions seront données au Préfet de la Police pour agir immédiatement.

En ce qui concerne les établissements qui se trouvent dans le même cas dans les départements, la même procédure sera suivie.

Des décrets semblables seront soumis à la signature du Président de la République aussitôt que les rapports des préfets seront parvenus au ministre de l'Intérieur.

Le ministre de l'instruction publique a donné connaissance au conseil de la circulaire qu'il se propose d'adresser aux inspecteurs d'académie sur le personnel enseignant et les locaux scolaires dans les communes où les écoles congréganistes ont été fermées.

CONVERSION ET BUDGET

Le ministre des finances a rendu compte des résultats de la conversion et a déclaré qu'il allait s'occuper de la préparation du budget de 1903. Il a vivement insisté pour que le chiffre des dépenses soit maintenu au chiffre du budget de 1902.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le garde des sceaux a fait signer à M. Loubet, un mouvement judiciaire intéressant la Cour de Paris.

PROCHAIN CONSEIL

En raison du départ, cet après-midi de M. Loubet pour Rambouillet, le prochain conseil n'aura pas lieu avant une quinzaine de jours.

Un nouveau trust

New-York, 25 juillet.

Un nouveau trust vient de se former au capital de 250,000 dollars ayant pour objet de former une association des principales maisons de couture des Etats-Unis, afin de faire une concurrence aux maisons européennes. Le trust introduira les modes américaines en Europe et établira des succursales à Paris, à Vienne, à Berlin, etc.

Le choléra

Londres, 25 juillet.

Du Caire au Daily Telegraph :

La plus grande consternation règne ici en raison des progrès terrifiants du choléra. On a abandonné tout espoir de localiser le fléau. Aujourd'hui, la maladie a fait son apparition presque dans tous les quartiers de la ville. On a constaté 42 cas dans la ville. Les régiments anglais casernés au Caire partiront immédiatement pour le désert.

Crise Agricole en Russie

Les travaux de la commission d'enquête — Les causes de la détresse — Opinion partagée

Londres, 25 juillet.

Le Times de ce matin publie une longue lettre de son correspondant de Saint-Petersbourg dans laquelle celui-ci

rapporte que l'on continue en Russie à suivre avec le plus grand intérêt les travaux de la commission qui a été nommée pour étudier les besoins de la population agricole et pour fournir un rapport sur les réformes qui s'imposent.

Cette commission a été investie des plus larges pouvoirs pour mener à bien son enquête et il n'est pas douteux que l'on tiendra grand compte des conclusions auxquelles elle s'arrêtera. La prospérité décroissante que l'on constate dans la classe des paysans, classe qui constitue la grande majorité de la population russe, est envisagée avec anxiété par le gouvernement. De nombreux symptômes prouvent que les principaux ministres hésiteraient pas à modifier la politique fiscale et même l'organisation intérieure du pays s'il était nécessaire de parer aux dangers que l'on pourrait courir en présence d'une population de paysans exaspérés et mourant de faim.

L'opinion en Russie est partagée en ce qui concerne les causes du déplorable état de choses actuel. Les uns attribuent la détresse à laquelle sont en proie les populations rurales à l'ignorance et à l'indolence des paysans, et aux méthodes primitives d'agriculture qu'ils emploient. Les autres critiquent l'organisation communale des villages qui dissuade les paysans de toute tentative pour l'amélioration des terres et les décourage absolument de toute initiative individuelle.

D'autres, et ils sont nombreux, font retomber en grande partie la responsabilité de la situation sur la politique de M. Witte qui, assurent-ils, stimule et encourage l'industrie par des procédés artificiels et néglige complètement les intérêts agricoles, alors que ceux-ci sont et doivent rester la base de la prospérité du pays.

Les nombreux détracteurs du ministre des finances n'ont pas négligé d'attirer l'attention sur l'exiguïté relative des crédits qui, sur un budget considérable, sont alloués à l'agriculture et à l'instruction publique.

Il est possible que l'œuvre de la commission puisse amener des réformes dans une ou plusieurs de ces directions ; mais son principal intérêt réside dans l'encouragement qu'elle a donné à l'agitation en faveur de l'abolition ou de la modification de la propriété collective du sol.

Le Brigandage en Grèce

COMME AU PLUS BEAU TEMPS. — L'INERTIE DES AUTORITÉS. — LA POPULAIRE DE PANAPOLIS.

Athènes, 25 juillet.

Le brigandage fait décidément sa réapparition en Grèce. La plupart des brigands sont des condamnés en rupture de ban ou des contumax. Il arrive parfois que les paysans, par crainte ou par sympathie, leur fournissent des provisions et vont même jusqu'à les aider dans leurs entreprises criminelles.

Le système qui consiste à extorquer de fortes sommes d'argent aux plus riches habitants du pays a été mis en pratique avec le plus grand succès, les autorités ne pouvant ou ne voulant pas intervenir pour empêcher de semblables abus, tandis que les basses classes de la population cherchent à peine à dissimuler leur satisfaction lorsque les victimes de ces actes de brigandage se trouvent être des personnes dont la fortune a été notoirement acquise par des procédés usuraires.

Un exemple assez curieux des sentiments populaires s'est produit récemment à Patras, où un brigand nommé Papoulos, lequel, après avoir séquestré le fils d'un riche citoyen d'Aigion, avait extorqué cent mille francs à sa famille pour le remettre en liberté, fut arrêté dans la maison d'un magistrat local qui lui avait donné asile. Au moment où la police conduisait le prisonnier à la station du chemin de fer la plus proche, celui-ci fut accompagné par les acclamations d'une foule enthousiaste, les dames lui donnèrent des bonbons, des fleurs, des billets de loterie, et lui témoignèrent leur admiration de toutes les façons.

En présence de pareil faits, on ne peut guère compter sur une grande amélioration de la sécurité publique. On a toutefois annoncé récemment de nombreux changements dans le personnel de l'administration locale et l'on peut espérer peut-être que les nouveaux fonctionnaires réussiront mieux que leurs prédécesseurs dans la répression d'aussi criminelles atteintes à la liberté et à la propriété.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

LES DRAMES VOLCANIQUES

L'épouvantable catastrophe de la Martinique rappelle que les volcans sont une cause perpétuelle de destruction. En Europe, le Vésuve est le volcan classique. La poésie, le théâtre, la littérature ont immortalisé ses éruptions qui ont enseveli Herculanium et Pompéi. La destruction de Pompéi est comme le tragique pendant du désastre de St-Pierre de la Martinique.

Lord Lytton, a immortalisé dans un chef d'œuvre — les Derniers Jours de Pompéi. Ces tableaux de la vie provinciale au temps des Césars romains sont relégués entre eux par une intrigue d'un puissant intérêt dramatique.

La catastrophe de Saint-Pierre remet au premier plan, avec une réalité saisissante, le cataclysme pompéien et donne à ce roman toute l'émotion d'une poignante actualité. Les Derniers Jours de Pompéi, adaptation inédite et littéraire, illustrée de 40 aquarelles hors texte et dans le texte, est une merveille de typographie et de bon marché.

C'est le chef-d'œuvre pour tous

Eviter les Contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable Nom

TRIBUNE DU TRAVAIL

Réunions du samedi 26 juillet à la Bourse du Travail de Lyon, 39, cours Morand, à 8 heures du soir :

- Syndicat des employés de commerce ;
- Syndicat des mécaniciens ;
- Syndicat des modeleurs mécaniciens ;
- Syndicat des cantonniers ;
- Syndicat des cimentiers ;
- Syndicat des ouvriers en voiture ;
- Réunions du dimanche 27 juillet :
- Syndicat des imprimeurs sur étoffes à 9 heures du matin ;
- Syndicat des terrassiers, puisatiers et mineurs, à 2 heures du soir.

SPECTACLES & CONCERTS

CONCERT BELLECOUR. — Ce soir, à 8 h. 1/2, concert par l'orchestre du Grand-Théâtre.

Mardi, vendredi et dimanche, fêtes artistiques.

HORLOGE. — Tous les soirs. Spectacle varié. Nombreuses attractions. Dimanches et fêtes, matinées à 2 heures.

KIOSQUE DE BELLECOUR. — Musique militaire. — de 5 à 6 heures.

CASINO DE CHARBONNIERES-LES-BAINS. — Tous les jours, de 3 h. 1/2 à 5 h. 1/2 de l'après-midi, concert instrumental dans le parc sous la direction de Ladoit, chef d'orchestre.

Tous les dimanches grande fête de nuit. Feu d'artifice, illuminations.

La direction du Casino de Charbonnières-Bains informe le public que le « train spécial du Casino » part de la gare Saint-Paul à 8 heures 1 du soir ; retour à minuit 40.

FOLIES-BERGERE. — Tous les jours, à une heure, patinage. Professeur Marius.

Les jeudi, à 8 heures, patinage avec orchestre.

36 ANS D'INVARIABLES RUSSES

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais par la délicieuse farine de santé D^r BARRY, la

Revalesscière

Elle guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, ptitose, dysenterie, hémorrhoides, névroses, névralgies, pleurites, pleurésies, rhumatismes, coliques, toux, asthme, catarrhes, influenza, grippe, oppression, laryngites, congestion, névralgie, laryngite, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous troubles de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Depuis dix-huit mois que j'avais une maladie d'estomac, de constipation et de vessie, ne pouvant plus digérer, ni dormir, après avoir mangé de 50 livres et avoir pris toutes sortes de médicaments, j'étais condamné par les personnes qui me connaissent. J'ai pris votre Revalesscière deux fois par jour, pendant six mois complètement guéri, voilà 4 mois que je reprends de l'embonpoint et mes forces reviennent malgré mes 60 ans.

10 février 1899. NANIN.